Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ARDENNES

Cabinet

Charleville-Mézières, le - 6 SEP. 2018

Affaire suivie par : Aude Bernier
Tel : 03 24 59 66 21

@ : aude.bernier@ardennes.gouv.fr

Le Préfet

à

Monsieur le président de la chambre de commerce et d'industrie

Monsieur le président de la chambre de métiers et de l'artisanat

Monsieur le président de la chambre d'agriculture

Messieurs les présidents des fédérations professionnelles des Ardennes

Mesdames et Messieurs les chefs d'entreprise

En communication à :

Mesdames et Messieurs les sous-préfets

Monsieur le directeur départemental de la sécurité publique des Ardennes

Monsieur le commandant de groupement de gendarmerie des Ardennes

Objet : Vols sur les chantiers

Les vols sur les chantiers de bâtiment, dus notamment à l'envolée du coût des matières premières, constituent une préoccupation forte des professionnels et des pouvoirs publics.

Les services de sécurité ont constaté une recrudescence des faits ces dernières semaines, aussi j'en appelle à votre vigilance collective pour lutter efficacement contre cette forme de délinquance.

Dans le cadre d'un partenariat renforcé, je vous rappelle que vous avez la possibilité de solliciter les correspondants sûreté de la police et de la gendarmerie nationales. Ces référents peuvent conseiller, participer à des actions de formations ou de sensibilisation collective, informer les entreprises et les maîtres d'ouvrage professionnels sur les caractéristiques du secteur d'implantation de leurs chantiers et solliciter des services territorialement compétents afin qu'ils organisent, de façon ponctuelle, des visites-conseils sur site.

Par ailleurs, je vous incite au marquage d'identifications ainsi qu'à tout moyen électronique de détection d'intrusion et à l'implantation de systèmes de géolocalisation sur les engins de chantiers et véhicules de service.

En outre, je vous invite à révéler les infractions aux forces de l'ordre dès leur constatation via le « 17 ».

Cette démarche devra être suivie par **un dépôt de plainte** dans les délais les plus brefs. Afin de faciliter le dépôt de plainte, le dispositif de la pré-plainte en ligne permet un signalement par Internet des faits commis : www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr. Ce télé-service est exclusivement réservé aux plaintes pour les atteintes aux biens commises par des auteurs inconnus.

Mes services sont à votre disposition pour tout renseignement complémentaire à l'adresse fonctionnelle : pref-securite@ardennes.gouv.fr

Pascal JOLY